



33^{ème} Foire BIO de Montauban

Dimanche 20 Septembre 2026 de 9h à 19h

Chères exposantes, chers exposants,

Pour sa 33^{ème} édition la Foire Bio de Montauban se tiendra le dimanche 20 Septembre sur le **Cours Foucault**. Nous espérons pouvoir vous accueillir dans de meilleures conditions météorologiques qu'en 2025. Nous accueillerons comme toujours, un grand marché de producteurs et d'artisans, des conférences et des ateliers ainsi que des stands de restauration.

Pour participer renvoyez-nous votre dossier de candidature dûment complété et accompagné de **toutes** les pièces justificatives nécessaires à la validation de votre demande impérativement avant **le 15 mai 2026**. Cette année nous avons baissé la contribution électrique des restaurateurs.

Le paiement peut nous parvenir :

- Par virement (méthode à privilégier). Le RIB de l'association sera envoyé par mail avec le dossier de candidature. Merci de noter en références vos NOM, PRENOM et SOCIETE ou ORGANISME.
- Le règlement par chèque est toujours disponible mais doit être impérativement reçu **en même temps** que le dossier de candidature et à l'ordre d'Echo Synergie. Si votre dossier n'était pas retenu le chèque sera détruit.

Nous restons exigeants sur la fourniture des certifications bio et nous maintenons la vérification de tous les nouveaux exposants le jour de la foire. Aucune tolérance ne sera acceptée.

Par respect pour le travail des bénévoles d'EchoSynergie, nous vous remercions par avance **de respecter les délais**, de suivre les consignes jointes et d'écrire le plus lisiblement possible.

Nous vous remercions de prendre connaissance et de signer le règlement intérieur joint au dossier de candidature.

Nous vous rappelons que chaque dossier est individuel et qu'en cas de stand partagé chaque exposant doit faire une demande séparée afin de voir ses coordonnées inscrites dans l'annuaire des exposants.

Vous serez informés de l'acceptation de votre dossier dans les meilleurs délais, une fois que l'ensemble des dossiers auront été examinés par le comité de sélection, dont les décisions sont souveraines et sans appel.

Le site internet est notre moyen principal de communication :

Vous pourrez y trouver le dossier d'inscription 2026 ainsi que la liste des exposants et le programme complet dès qu'ils seront finalisés : <https://www.foirebiomontauban.fr>

Nous avons également une page Facebook (<https://www.facebook.com/foirebiomontauban>) et un compte Instagram (@foire_bio_montauban_82), n'hésitez pas à les suivre et à partager à vos contacts. La réussite de la foire passe aussi par une bonne communication et nous comptons sur vous et vos réseaux.

L'équipe d'Echo Synergie a besoin de soutien

Nous sommes une petite équipe de bénévoles à préparer la foire pendant l'année mais nous avons besoin de renforts humains et matériels le jour J et la veille. Si vous pensez pouvoir nous aider d'une façon ou d'une autre merci de nous contacter par mail ou téléphone.

Pour cette 33^{ème} édition, l'équipe d'EchoSynergie compte sur vous pour que la Foire Bio de Montauban 2026 reste un lieu d'échanges, de partages, de rencontres et une véritable fête de la BIO en Tarn et Garonne.

Biologiquement vôtre.

L'équipe de l'association Echo Synergie



33^{ème} Foire BIO de Montauban

BULLETIN de CANDIDATURE

Recto/Verso à retourner avant le 15 mai 2026

ATTENTION :

- **Les dossiers reçus incomplets ne seront pas traités.** Règlement/ certification bio/ attestations diverses doivent être fournies lors de la candidature de l'exposant.
- La certification représentée par l'un des labels BIO est **obligatoire**.
- L'association ne réinscrit pas systématiquement les exposants présents les années précédentes.

Dans tous les cas :

- La liste de tous les produits présentés
- Les certificats justifiant l'origine biologique de vos produits, y compris les produits cosmétiques
- Un certificat d'assurance pour participer à des salons, foires et marchés

Puis selon les cas :

Agriculteurs / producteurs biologiques :

- Certification(s) bio 2025 / 2026.

Gratuité pour les agriculteurs / producteurs en conversion bio 2ème année et en installation 1ère année (justificatif à l'appui)

Associations loi de 1901 d'information (information et vente petit matériel, autocollants, badges, tee-shirts en lien avec la cause défendue...):

- Statuts de l'association à fournir si 1ère inscription à la foire ou si modification des statuts.

Associations loi de 1901 avec vente (bijoux, jouets, livres, DVD, CD et autres en quantité importante):

- Statuts de l'association à fournir si 1ère inscription à la foire ou si modification des statuts.

Artisans, transformateurs, auto-entrepreneurs, SCOP :

- Justificatif d'inscription à la Chambre des Métiers, fiche INSEE ou extrait Kbis.
- Certification(s) bio en cours si vente de produits bio.

Entreprises :

- Extrait Kbis ou justificatif d'inscription à la CCI.
- Certification(s) bio en cours si vente de produits bio.

Restaurateurs / producteurs :

- Certification(s) bio 2025/2026 pour les repas proposés
- Certification(s) bio 2025 / 2026 pour les matières premières à fournir au moment des achats ou au plus tard le jour de la Foire

Pour les nouveaux exposants :

- Une lettre décrivant votre activité, les méthodes de transformation et le sens de votre démarche.

Date limite d'inscription : 15 mai 2026 (si délai dépassé nous contacter par téléphone ou mail)

Bulletin d'inscription et justificatifs à retourner par courrier à :

Association ECHO-SYNERGIE

20 Lotissement Les Pins – 82230 LEOJAC

Ou par courriel : foirebio82montauban@wanadoo.fr

Tél. : Célia 06.25.69.49.25 ou Nadine 07.83.41.12.10

RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la Foire Bio de Montauban

Mars 2026

OBJET : Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles l'association Echo Synergie organise et fait fonctionner la Foire Bio de Montauban. Il précise les obligations et les droits de l'exposant et de l'organisateur.

Le comité d'organisation de la foire se réserve le droit de modifier ou de compléter à tout moment les présentes dispositions.

1- INSCRIPTION DES EXPOSANTS

Toutes les personnes souhaitant exposer sur la Foire Bio de Montauban doivent en faire la demande à l'association Echo Synergie, et fournir **chaque année** tous les documents nécessaires à l'examen de leur dossier par le comité de sélection. Les dossiers doivent nous parvenir par courrier ou par mail avant la date indiquée sur le dossier de candidature. Les exposants recevront par mail la notification de la décision du comité de sélection le plus rapidement possible. **Toute demande incomplète sera considérée comme nulle**. Les justificatifs transmis doivent correspondre à la catégorie choisie.

Il n'est pas permis à un exposant de sous-louer même gratuitement, une partie ou la totalité de son emplacement. Cependant un stand collectif est acceptable, chaque exposant du collectif devant joindre au dossier tous les documents nécessaires au comité de sélection et s'engage à être présent sur ce stand.

Les professionnels, associations ou artistes n'ayant pas qualité d'exposant, ne pourront exercer aucune activité sur la Foire.

2- SÉLECTION

L'objet de la Foire étant la promotion de l'agriculture biologique, les exposants des autres catégories sont soumis à des quotas. La répartition moyenne des exposants de la foire est la suivante : **Agriculteurs et autres professionnels de l'agriculture biologique : minimum 50 % - Artisans : 15 % - Autres (associations, revendeurs, entreprises ...) 35 %** (répartition laissée à la libre appréciation du comité de sélection).

Dans tous les domaines, la vente directe sera prioritaire par rapport à la revente, tout comme les exposants locaux seront prioritaires sur ceux géographiquement plus éloignés.

Le comité de sélection statue souverainement sur les admissions et les refus, ainsi que sur **la restriction éventuelle de la liste des produits** exposés, sans être obligé de donner les motifs de sa décision.

Produits d'origine organique (alimentaires et autres) : ils devront tous être certifiés conformes à la réglementation européenne biologique et/ou respecter les cahiers des charges des marques suivantes : NATURE & PROGRES, BIO COHERENCE, AB, SIMPLES, DEMETER, BIODYNAMIE.

Cosmétiques et produits d'entretien : Seuls les produits certifiés par Nature & Progrès, Cosmébio ou Ecocert seront acceptés.

Textile : seules les fibres issues de culture biologique seront acceptées.

Artisanat d'art : les artisans d'art sont choisis en fonction de l'intérêt écologique et éthique de leur produit ou travail. Une attention particulière sera portée à l'origine et à la qualité des produits bruts, ainsi qu'aux produits de traitement utilisés. **Nous n'acceptons pas d'exposants dans la catégorie « Pierres et minéraux ».**

Associations : sont acceptées toutes celles œuvrant pour l'agriculture biologique, pour la santé, la dignité de l'humain et des animaux, la protection de l'environnement, le développement du tissu rural vivant, les énergies renouvelables. Dans tous les cas, elles devront fournir **la liste exhaustive de tout** le matériel présenté et/ou vendu et une copie des statuts.

Maisons d'édition et les librairies : nous fournir la liste de tous les livres vendus, ainsi que l'inscription au registre du commerce.

Domaine de la santé : les exposants ne peuvent pratiquer ni actes médicaux ou paramédicaux, ni bilan de santé.

En règle générale, le comité de sélection prendra toujours en compte la démarche écologique et sociale des exposants (en particulier dans les liens dits commerciaux, notamment le commerce équitable) qui devront exposer celle-ci dans leur dossier de candidature.

L'admission à une édition de la foire n'implique pas automatiquement l'admission aux cessions suivantes.

3- ANNULATION

L'annulation par l'exposant de son inscription, **moins d'un mois avant la Foire**, autorise Echo Synergie à garder la totalité des sommes versées à titre de dédommagement, sauf en cas de force majeure (fournir attestation ou certificat).

4- PRODUITS EXPOSÉS

Les exposants s'engagent à se conformer aux lois et ordonnances d'hygiène en vigueur. En cas de contrôle de la direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, Echo Synergie décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants qui ne seraient pas en règle avec la législation.

Pour les produits de l'agriculture biologique, les exposants devront mettre à disposition des visiteurs leurs licences et certificats et/ou afficher leur mention sur un panneau, si possible celui délivré par l'organisme gestionnaire de la marque.

L'exposant s'engage à ne présenter que les produits ou les services pour lesquels il a été admis. L'organisation se réserve le droit de faire retirer de l'exposition les produits non mentionnés dans la demande d'inscription ou non conformes.

Le non-respect des conditions imposées par le Comité de Sélection est un motif d'exclusion pour l'année suivante.

5- EMLACEMENT

Les emplacements sont mis à disposition le dimanche à partir de 6h. L'aménagement doit être terminé à 9h. Les véhicules sont stationnés sur les parkings mis à disposition et non sur leur emplacement excepté pour les restaurateurs. Lors du montage et du démontage des stands, les véhicules doivent circuler obligatoirement sur les allées.

Pour des raisons techniques, le plan des emplacements établi par l'association ne sera notifié aux exposants qu'à leur arrivée le jour de la Foire. Dans la mesure du possible, il est tenu compte des souhaits particuliers des exposants. Cependant ceux-ci s'engagent à occuper l'emplacement qui leur a été alloué. **Aucune modification ne pourra être effectuée lors de la Foire.**

Les exposants sont tenus de respecter la délimitation de l'emplacement qui leur est attribué. La distribution de prospectus, d'échantillons, la vente et les panneaux publicitaires sont interdits dans les allées. Les longueurs de stands correspondent aux longueurs demandées, vous devez **prévoir vos passages ou l'accès des visiteurs à l'intérieur de votre stand** dans la longueur (mètres linéaires) réservée.

6- TENUE DES STANDS

Les stands sont fournis à surface nue, chaque exposant doit se munir de son équipement complet. Les exposants sont responsables de leur stand et s'engagent à restituer l'emplacement vide et propre.

Les stands étant un lieu d'échange avec le public il vous est demandé d'être présent sur votre stand et de vous faire remplacer en cas d'absence momentanée.

Les exposants sont tenus d'utiliser le tri sélectif mis en place par la commune et les organisateurs. A la fin de la Foire, chacun devra rendre son emplacement sans aucun déchet. Dans la mesure du possible, l'association Echo Synergie vous incite à réduire l'utilisation d'électricité.

7 – ATELIER, CONFERENCE, DEMONSTRATION

Animer un atelier, une démonstration sur votre stand ou une conférence permet de valoriser votre activité et apporte une plus-value à la foire. Il s'effectue sous votre entière responsabilité. L'association Echo Synergie ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable en cas d'accident sur votre stand. L'atelier/ démonstration ou conférence ne pourra être mis en place qu'après accord explicite du comité de sélection de la foire bio. Les conférences proposées doivent être généralistes et ne pas cibler les produits ou services proposés à la vente sur votre stand.

8 - LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Tout exposant est tenu de souscrire à une assurance de responsabilité civile.

Si une raison majeure oblige Echo Synergie à une annulation de la Foire, les sommes restantes disponibles après paiement de toutes les dépenses engagées, seraient réparties entre tous les exposants, au prorata des sommes versées.

9 - APPROVISIONNEMENTS DES RESTAURATEURS

Nous demandons aux exposants de l'espace restauration de s'approvisionner, dans la mesure du possible, sur la Foire pour les denrées ne relevant pas de leur production. Pensez à contacter les producteurs concernés avant la foire. Pour tous produits non disponibles, nous joindre au dossier les certificats des fournisseurs de tous vos ingrédients, et si ce n'était pas possible, merci de pouvoir les fournir le jour de la Foire **impérativement**.

10 - PUBLICITÉ

Les exposants devront joindre un exemplaire des tracts et documents gratuits distribués.

La publicité par haut-parleur est interdite sur la foire. La distribution de prospectus et de tracts est autorisée uniquement sur le stand.

A :

Le :

Signature avec mention lu et approuvé :

33^{ème} Foire BIO de Montauban



BULLETIN de CANDIDATURE

Recto/Verso à retourner avant le 15 mai 2026

Je souhaite participer à la 33^{ème} édition de la foire BIO de Montauban :

- en exposant mes produits ou services
- en animant un atelier ou démonstration liée à mon activité (cf article 7 du RI mars 2026)
- en proposant une conférence à titre gratuit
- en étant annonceur dans le programme (encart, page ou demi page sur le programme de la foire, publicité sur site internet – Nous contacter au 06.25.69.49.25 ou 07.83.41.12.10 - tarifs selon dimension et média)

COORDONNEES QUI APPARAITRONT SUR LE SITE INTERNET

Raison sociale :

Prénom NOM : Fonction :

Adresse postale :

CP :VILLE :

Courriel : Téléphone 1 :

Site web : Téléphone 2 :

COORDONNEES DESTINEES AUX ORGANISATEURS - SI DIFFERENTES

Prénom NOM : Fonction :

Adresse postale :

CP :VILLE :

Courriel : Téléphone :

Synthèse des produits ou services exposés, pour le programme* (joindre liste exhaustive de tout ce qui sera présenté le jour J) :

.....

.....

.....

.....

*Dans un souci d'harmonisation du programme de la foire bio, Echo-Synergie s'accorde la possibilité d'intervenir sur la synthèse proposée ci-dessus.

Pour les produits alimentaires, je coche si je suis : Producteur Transformateur Distributeur

Je souhaite recevoir des flyers pour en distribuer dans mes réseaux : OUI NON

Je coche une seule rubrique du programme de la foire qui me correspond

- Pain, pâtisseries, biscuiterie, confiserie, chocolat
- Légumes et fruits frais ou transformés
- Fromage, viande, charcuterie, poisson
- Miel et produits de la ruche
- Produits alimentaires divers
- Boissons
- Environnement

- Jardinage, agriculture
- Plantes aromatiques et médicinales
- Enfance
- Textile, literie
- Santé, bien-être - Hygiène, cosmétiques
- Édition, presse, librairie
- Artisanat bois Artisanat divers et artistes
- Habitat, énergies renouvelables
- Solidarité, dév. durable, commerce équitable
- Animation
- Restauration



33^{ème} Foire BIO de Montauban

BULLETIN de CANDIDATURE

Recto/Verso à retourner avant le 15 mai 2026

	Stand 2 mètres	Stand 3 mètres	Prix par mètre supplémentaire	TOTAL en €*
Restauration	<input type="checkbox"/> 72 €	<input type="checkbox"/> 92 €	92€ + m X 25€	
Producteur-Restaurateur placé dans le pôle restauration	<input type="checkbox"/> 62 €	<input type="checkbox"/> 82 €	Partie restauration 92€ + m X 25€	
			Partie production m X 10€	
SOUS-TOTAL 1				
<input type="checkbox"/> Électricité : 0,5 KW : 10€	<input type="checkbox"/> Électricité : 1 KW : 15€			
<input type="checkbox"/> Électricité : 2 KW : 30€	<input type="checkbox"/> Électricité : 3 KW : 45€			
<input type="checkbox"/> Électricité : 4 KW : 60€	<input type="checkbox"/> Électricité : 5 KW : 75€			
Adhésion à l'association Echo-synergie non obligatoire 5€				
SOUS-TOTAL 2 (Sous-total 1 + Électricité)				
TOTAL à RÉGLER* = sous-total 2				

*Organisme non assujéti à la T.V.A. par autorisation des services fiscaux

Pour nous permettre de dimensionner correctement l'approvisionnement en électricité
veuillez remplir le tableau ci-dessous :

Liste des appareils électriques (éclairage, cuisson, réfrigérateur...)	Puissance en Watt	Mono ou Triphasé
Total puissance		

Les tables, chaises, parasols, etc... ne sont pas fournis. Pour ceux qui prennent l'électricité, pensez à amener des rallonges suffisamment longues.